

# Étudiants extra-communautaires : droits d'inscription

Conformément à l'arrêté du 19 Avril 2019 fixant les droits d'inscription applicables aux étudiants internationaux extra-communautaires inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public, des tarifs différenciés ont été votés par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne lors de sa séance du 27 Septembre 2019 et leur application devrait intervenir à compter de la rentrée universitaire 2022/2023.



***En raison du contexte sanitaire actuel, le Conseil d'Administration de l'UCA, réuni le 18 Décembre 2020, a décidé le report de la mise en oeuvre des tarifs différenciés pour l'année universitaire 2021/2022. En conséquence, les étudiants extra-communautaires paieront les mêmes droits d'inscription que les étudiants nationaux et européens pour l'année universitaire à venir.***

## Qui est concerné par les droits d'inscription différenciés ?

**Les étudiants internationaux extracommunautaires qui s'inscrivent pour la 1ère fois dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée universitaire 2022/2023.**

## Qui n'est pas concerné par les droits d'inscription différenciés ?

- Les étudiants possédant la nationalité de l'un des Etats de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen (Norvège, Islande, Liechtenstein), de Monaco, d'Andorre, de Suisse, du Québec
- Les étudiants membres de la famille d'un citoyen de l'UE/EEE/Suisse (carte de séjour)
- Les boursiers du gouvernement français
- Les étudiants extra communautaires inscrits à l'UCA avant la rentrée 2019, jusqu'à la fin de leurs études effectuées sans discontinuité
- Les étudiants inscrits en CPGE s'inscrivant parallèlement en Licence à l'université
- Les étudiants s'inscrivant à un doctorat, à une HDR, en 3ème cycle long de santé (DES), à un diplôme d'université
- Les étudiants bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou enfants d'un bénéficiaire de tels statuts
- Les étudiants extracommunautaires ayant le statut de résident en France depuis au moins 2 ans ou rattaché à un foyer fiscal depuis plus de 2 ans
- Les étudiants internationaux déjà inscrits à l'UCA lors de l'année universitaire 2019-2020 (tous niveaux confondus) jusqu'à la fin du cycle d'études (licence par exemple).
- Les étudiants venant en France dans le cadre d'un partenariat ou d'un programme d'échanges entre universités qui prévoit une exonération des frais d'inscription

***Ces étudiants paieront des droits d'inscription identiques à ceux des étudiants français pendant toute la durée de leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur public relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.***

## Tarifs applicables aux étudiants extra-communautaires s'inscrivant pour la première fois dans une formation de l'UCA en 2021-2022

Formation	Frais d'inscription
1ère et 2ème année de licence (L1 et L2)	170 €
Troisième année de licence (L3)	170 €
Diplôme de Licence Professionnelle	170 €

Certificat de capacité en droit	170 €
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)	170 €
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)	170 €
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	170 €
Diplôme de master (M1 et M2)	243 €
Etudiants en cycle préparatoire ingénieur intégré ou assimilé	170 €
Etudiants en cycle ingénieur	601 €
Diplômes de santé de 1er cycle (DFGS, orthoptie, ergothérapie)	170 €
Diplômes de santé de 2ème cycle (DFAS, sage-femme, orthophonie)	243 €
Diplômes de santé de 3ème cycle court et DESC	243 €

Pour avoir plus d'informations [consulter les modalités de candidature.\(/international/venir-a-l-uca/je-suis-etudiant/etudier-hors-programme-d-echange/comment-candidater-a-l-uca/-titulaire-d-un-diplome-etranger/\)](#)

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/candidature/etudiants-extra-communautaires-droits-dinscription>(<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/candidature/etudiants-extra-communautaires-droits-dinscription>)